

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2913**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Métiers des bibliothèques et de la documentation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président d'université, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

325 Documentation, bibliothèque, administration des données

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel constitue, maintient et met à disposition des collections de documents et de ressources pour répondre aux besoins d'information, de formation ou de loisir du public. Il gère et enrichit un stock et un flux d'informations par des techniques documentaires appropriées.

Après analyse des besoins, il recherche, sélectionne et traite cette information, quel qu'en soit le support.

Il accueille, oriente et conseille le public dans sa recherche de lecture ou d'information.

Partenaire de la chaîne du livre, il organise des animations au travers d'expositions, de rencontres autour d'un thème ou d'un auteur.

Il remplit à la fois un rôle éducatif, culturel, civique et social en favorisant l'accès, l'échange et le partage d'information.

Communiquer avec les utilisateurs et les partenaires extérieurs S'adapter aux technologies de l'information et de la communication

Travailler en équipe

Faire preuve de rigueur et d'organisation

Avoir l'esprit d'analyse et de synthèse

Curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le DEUST permet d'occuper des emplois de technicien supérieur des bibliothèques et de la documentation en centre de documentation, en bibliothèque, dans une entreprise, un organisme, ou une association. Par ailleurs il permet de se présenter spécifiquement à deux types de concours administratifs de catégorie B : Bibliothécaire adjoint spécialisé (fonction publique d'état) et Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (fonction publique territoriale).

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Enseignements fondamentaux : histoire, lettres, histoire de l'art, musique, arts plastiques, arts du spectacle

- Compétences transversales : techniques d'expression ; informatique générale

- Bibliothéconomie, systèmes d'information : traitement du document ; recherche documentaire ; recherche de l'information ; sources et réseaux de l'information spécialisée ; informatique et systèmes documentaires

- Bibliothèques et centres de documentation : histoire et actualité ; connaissance des publics et des pratiques ; management des bibliothèques et centres de documentation

- Environnement des bibliothèques et de la documentation : connaissance des médias ; connaissance de l'édition ; environnement culturel et institutionnel ; littérature jeunesse ; documentation et édition musicale et audiovisuelle

- Langue vivante : anglais spécialisé

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé d'universitaires
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Jury composé d'universitaires et de professionnels
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.uhb.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :